



Pôle finances et administration
Direction de l'analyse et du conseil
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

webdelib

ID : 050-200056844-20250627-DEL2025_184-DE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2025_184 SÉANCE DU 25 JUIN 2025

36 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) TARIFS 2026

Pour rappel, l'article 171 de la loi du 04 août 2008 de modernisation de l'économie a créé la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui s'est substituée aux taxes locales existantes, à savoir la Taxe sur les Affiches (TSA) et la Taxe Sur les Emplacements publicitaires fixes (TSE) avec pour objectif principal de lutter contre la prolifération de la pollution visuelle.

Les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure figurent désormais aux articles L.2333-6, L.2333-14 et L.2333-15 et R.2333-12 à R.2333-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi qu'aux articles L.454-39 et suivants du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS).

Chaque année, les tarifs de la TLPE sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Il s'agit bien d'une indexation annuelle automatique prévue à l'article L.454-58 du CIBS, indépendante des dispositions prévues par délibération.

Les communes peuvent librement adopter les tarifs qu'elles souhaitent dans la limite des tarifs maximaux (fixés par les articles L.454-60 à L.454-62 du CIBS).

Pour 2026, il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs de TLPE suivant le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de 2024, fixé à 1,80 %.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 sont donc proposés comme suit :

Superficie des enseignes		
	Tarifs 2025	Tarif 2026
< ou = à 7 m ²	Exonéré	Exonéré
<= à 12 m ² (autres que scellées au sol)	Exonéré	Exonéré
<= à 12 m ²	24,40 €	24,80 €
Entre 12 et 20 m ²	24,40 €	24,80 €
Entre 20 et 50 m ²	48,80 €	49,70 €
Plus de 50 m ²	97,70 €	99,50 €

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques		
	Tarifs 2025	Tarifs 2026		Tarifs 2025	Tarifs 2026
Superficie <= à 50 m ²	24,40 €	24,80 €	Superficie <= à 50 m ²	73,30 €	74,70 €
Superficie > à 50 m ²	48,80 €	49,70 €	Superficie > à 50 m ²	144,80 €	147,50 €

Il est également proposé de maintenir le régime d'exonérations voté pour les années antérieures, à savoir :

- l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m²,
- l'exonération, en application de l'article L.2333-8 du CGCT, des enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m²,
- l'application d'une réfaction du tarif de 50 % pour les surfaces dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 m².

Pour la méthode de recensement des enseignes, il est proposé de reconduire les pratiques adoptées les années précédentes.

Méthode de recensement	Cherbourg-en-Cotentin
Enseignes	
Exonération surface cumulée enseignes < à 7 m ²	oui
Exonération surface cumulée enseignes < à 12 m ² autres que scellées au sol	oui
Lettrage	oui
Logo	oui
Figurines	oui
Menu/planimètre	non
Totem (uniquement le logo)	oui
Saillie	oui
Bandeaup	oui
Bandeaup temporaire	non
Affiche	oui
Peinture	oui
Drapeau fixe	1 face
Panneau	oui
Store-banne	non
Vitrophanie extérieure	non
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires	
Pré-enseignes	oui
Pré-enseignes dérogatoires	oui
Dispositifs publicitaires simple face	oui
Dispositifs publicitaires double face	oui
Dispositifs publicitaires déroulant face	oui
Dispositifs publicitaires trivision	oui

Le conseil municipal est invité à voter les tarifs, exonérations et réfactions exposés ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h10	Nombre de votants : 53
Pour : 43	Contre : 0

Abstentions : 10
Catherine GENTILE
Guy BROQUAIRE
Bruno FRANÇOISE
Karine HÉBERT
Sophie HÉRY
Morgan LEMOINE
Frédéric LEQUILBEC
Camille MARGUERITTE
Sandrine TARIN
Sandrine VILDIER

NPPV : 0

Le Président de Séance,

Benoit ARRIVE

Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE

Date de signature : 27/06/2025

Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,

Sylvie LAINÉ

Signé électroniquement par : Sylvie LAINÉ

Date de signature : 27/06/2025

Qualité : Secrétaire de séance

Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Département de la Manche

Conseil municipal du 25 juin 2025

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 51

Date de la convocation et de son affichage : 12 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 12 juin 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée à 19h36) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée à 17h30) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée à 18h56) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée à 20h33) - PLAINEAU Nadège (arrivée à 18h21) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice (mandataire RONSIN Chantal de 18h50 à 20h10) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire LEQUILBEC Frédéric jusqu'à son arrivée à 19h13) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VILDIER Sandrine - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné pouvoir à BOUSSELMAME Noureddine
BRANTONNE Pascal a donné pouvoir à PECORARO Yvonne
HAMON-BARBÉ Françoise a donné pouvoir à MAGHE Jean-Michel

ABSENTE

HAMEL Estelle

DÉPORT

ARRIVÉ Benoit pour la délibération 26

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

